

**MAIRIE**  
**De**  
**MONTRICHER-ALBANNE**  
**161, Rue de la Mairie**  
**LE BOCHET**  
**73870 MONTRICHER-ALBANNE**  
**04 79 59 61 50**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 02 JUIN 2006**

MEMBRES PRÉSENTS : *Tous les conseillers en exercice sauf M. Jacques GOMBERT et M Alain THIMEL*

*Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.*

*Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rajouter à l'ordre du jour :*

- Le courrier de l'Association M.A.M.A.*
- Le remplacement de la tondeuse à gazon*

*Le Conseil Municipal donne son accord*

### **REMISE GRACIEUSE DE PENALITES**

*Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite aux pénalités encourues par Monsieur DUCRET suite à une erreur d'envoi par la perception.*

### **LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN**

*Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté à l'enquête publique.*

### **RENOUVELLEMENT DU DROIT DE CHASSE**

*Le Conseil Municipal décide de fixer à 100 euros la redevance annuelle.*

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

*Le Conseil Municipal décide de recruter un agent pour l'entretien des gîtes communaux à Albanne du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 août 2006.*

### **BOIS DE CHAUFFAGE**

*Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs de vente de bois à la Commune pour l'année 2006 et fixe à 50 euros la redevance des 3 stères attribués aux personnes âgées de 60 à 69 ans inclus inscrites sur la liste des affouagistes depuis 10 ans.*

## **PATURAGE EN FORET**

*Au vu des dégâts causés sur les jeunes pousses en forêt par le pâturage des bovins, le Conseil Municipal décide par 10 voix contre et 2 abstentions, d'interdire le pâturage sur l'ensemble de la forêt communale.*

## **NOTIFICATION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

*Le Maire fait part à l'Assemblée du jugement du Tribunal Administratif en date du 22 mai 2006 concluant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2002 relatif à l'autorisation U.T.N. au Col d'Albanne. L'argument principal étant la protection de l'exploitation agricole de Monsieur Mottard. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel de ce jugement*

## **REGULARISATION DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA CANALISATION DES EAUX USEES ENTRE MONTRICHER ET L'ARC**

*Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de terrains et charge le Maire de prendre contact avec les différents propriétaires concernés.*

## **COURRIER DE L'ASSOCIATION M.A.M.A.**

*Le Maire communique à l'Assemblée un courrier de l'Association M.A.M.A. Le Conseil Municipal décide d'attendre la réponse du préfet, destinataire du courrier, avant d'y répondre.*

## **REPLACEMENT DE LA TONDEUSE A GAZON**

*La tondeuse actuelle présentant de réels signes de fatigue, le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition d'une nouvelle machine tractée et charge le service d'effectuer les essais pour déterminer le choix.*

## **AFFAIRES DIVERSES**

### Compte-rendu de la réunion du SIRTOM :

*Le Conseil Municipal entend Monsieur Jean-Jacques LE BARON faire part des directives du SIRTOM concernant la pose d'un conteneur pour le ramassage des textiles pour l'ensemble de la Commune qui sera posé au Bochet. Une réflexion est également engagée pour la collecte des huiles de fritures.*

*Montricher-Albanne, le 6 juin 2006.*

LE MAIRE



The image shows a circular official seal of the Municipality of Montricher-Albanne. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text "MAIRIE DE MONTRICHER - ALBANNE" and "73 - Savoie". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.